

CALENDRIER DE PLACE EN FRANCE POUR L'ANNEE 2019

JOURS DE FERMETURE EN SUS DES SAMEDIS ET DIMANCHES

Dates		Jours fériés légaux en France*	Jours de fermeture	
			TARGET2	CEPC ⁴
Mardi 1 ^{er} janvier	Jour de l'an	Férié	X	X
Vendredi 19 avril	Vendredi Saint	-	X	X
Lundi 22 avril	Lundi de Pâques	Férié	X	X
Mercredi 1 ^{er} mai	Fête du travail	Férié	X	X
Mercredi 8 mai	Jour de la Victoire	Férié	-	X
Jeudi 30 mai	Ascension	Férié	-	X
Lundi 10 juin	Lundi de Pentecôte	Férié	-	X
Jeudi 15 août	Assomption	Férié	-	X
Vendredi 1 ^{er} novembre	Toussaint	Férié	-	X
Lundi 11 novembre	Armistice	Férié	-	X
Mercredi 25 décembre	Jour de Noël	Férié	X	X
Jeudi 26 décembre	Lendemain de Noël	-	X	X

Légende

X : jours fermés pour les systèmes concernés

* Le 14 juillet (Fête Nationale) tombe un dimanche en 2019.

Systèmes dont le règlement interbancaire est effectué par TARGET2

- Système de règlement de gros montant : EURO1
- Système de compensation : LCH.SA
- Systèmes de règlement-livraison titres : TARGET2-Securities
- Systèmes de paiement de détail tels que STET CORE (FR), STET SEPA (EU), ABE STEP2
- Systèmes de paiement instantané : TIPS⁵, STET IP (EU), ABE RT1

Les systèmes informent directement leurs utilisateurs des spécificités de leurs horaires d'ouverture ou de service minimum pour certains jours particuliers.

Remarques

- Lorsqu'une date de règlement a été spécifiée un jour où le système concerné est fermé, ou ouvert aux échanges seulement, la profession reporte le règlement interbancaire au premier jour d'ouverture suivant de ce système, excepté pour le paiement instantané.
- Il est précisé que les jours ouvrés TARGET2, même s'ils sont fériés en France, sont à prendre en compte dans les délais interbancaires de présentation, de rejet des opérations et/ou opérations connexes, y compris pour les chèques circulants.

⁴ Centre d'Echange Physique des Chèques

⁵ Target Instant Payment Settlement